



Saisie sur compte bancaire

Par **Obaadetutu**, le **04/08/2023** à **14:10**

Bonjour

J'ai eu une saisie sur mon compte bancaire aujourd'hui par un huissier. La somme est de 2136 euros. J'ai pas eu de courrier d'avertissement et l'huissier que j'ai eu ne connaît même mon adresse et c'est pour dette de banque xxxxxx

.Le credit date de 2011.

C'est possible de contester cette saisie ? Et quelles sont les démarches à faire? Merci

Par **P.M.**, le **04/08/2023** à **14:27**

Bonjour,

Le commissaire de Justice (ex Huissier) n'avertit pas préalablement à la saisie-attribution, il doit la dénoncer dans les 8 jours à condition d'avoir votre adresse et que vous l'en ayez informé le créancier en cas de changement...

La prescription de 10 ans après un titre exécutoire signifié peut avoir été interrompue notamment par un acte de recouvrement forcé précédent...

La contestation d'une saisie-attribution se fait par saisine du Juge de l'Exécution avec assignation du créancier par Commissaire de Justice...

Par **youris**, le **04/08/2023** à **15:37**

bonjour,

si vous avez changé d'adresse sans en informer votre créancier, il est normal que son huissier ne la connaisse pas et envoie son courrier à la dernière adresse connue de votre créancier.

l'huissier établit une P.V. de recherches infructueuses, mais cela n'interrompt pas la procédure

et le titre exécutoire demeure valide.

salutations